# Formulaire lié à la détention de porcins

## pour le site : FR

**MOTIF de la déclaration** (Cochez la case correspondante) **:**

| | Création | Fusion | Scission | Reprise | Modification | Cessation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Exploitation : | ❑ | ❑ | ❑ | ❑ | ❑ | ❑ |
| Site : | ❑ | ❑ | ❑ | ❑ | ❑ | ❑ |

## 1. INFORMATIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION

N° d'exploitation : **FR**

Si vous ne connaissez pas votre n° d'exploitation, celui-ci sera renseigné par l'EdE
Si les bâtiments de votre exploitation sont distants de plus de 5 km, vous devez demander un numéro d'exploitation supplémentaire.

❑Si vous avez plusieurs bâtiments, distance entre les bâtiments (km)

N° SIRET :

**Adresse de l'exploitation :**

Adresse 1 :

Adresse 2 :

Code postal : Commune :

Autres espèces pour cette exploitation :

Bovine ❑ Ovine ❑ Caprine ❑ Volaille ❑ Autre ❑ : _____

En cas de fusion d'exploitations : N° des exploitations concernées : _____

Rappeler les Indicatifs De Marquage des sites associés aux exploitations qui fusionnent: _____

## 2. INFORMATIONS RELATIVES AU DETENTEUR (Personne responsable des animaux)

(Merci de renseigner une adresse postale à laquelle nous pouvons envoyer des courriers)

N° de détenteur : **FR**

Nom et prénom ou raison sociale du détenteur de l'exploitation :

Adresse 1 :

Adresse 2 :

Code postal : Commune :

Vous êtes le nouveau détenteur d'un site porcin déjà connu à l'EDE :

Nom et tél. du détenteur précédent : _____

N° d'exploitation du détenteur précédent : _____

Cadre réservé pour la gestion : Dernière DA du :

| Document enregistré le : | sur BDNI | sur BDPORC | sur SIGAL |
|---|---|---|---|
| | | | |

## 3. INFORMATIONS RELATIVES AU SITE D'ELEVAGE (Lieu de détention des animaux)

**Indicatif de marquage du site :** FR

à renseigner si reprise d'un site avec un IDM sinon à remplir par l'EDE
Si les bâtiments porcs de votre exploitation sont distants de plus de 500 m, veuillez demander un indicatif de marquage supplémentaire.

**Adresse du site :**
(merci de renseigner l'adresse le plus précisément possible, même si votre site n'a pas de boîte aux lettres) :

Adresse 1 :

Adresse 2 :

Code postal : Commune :

En cas de fusion de site : joindre l'autorisation de la DDCSPP avec les Indicatifs De Marquage et les numéros d'exploitation des sites fusionnés.

Le site est repris par un autre détenteur (ex : location) :

Nom du nouveau détenteur ou du propriétaire du site : _____

Téléphone du nouveau détenteur ou du propriétaire du site :

**Activité du site :**

❑ Site en activité (Présence de porcins même pour consommation personnelle ou pour agrément)

❑ Site en cessation d'activité définitive depuis le :
(Plus aucun porc n'est présent dans le site mentionné même pour consommation personnelle ou pour agrément)

❑ Site en arrêt temporaire depuis le :
(Bâtiment vide pour l'instant)

**SIGNATURE**

Je soussigné, ……, certifie exactes les informations fournies ci-dessus et m'engage à signaler les éventuelles modifications à l'EDE.

**Déclaration faite le :**

**Signature du détenteur :**

*« La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire du formulaire ».*

## 4. INTERVENANTS SUR LE SITE D'ELEVAGE

**Responsable(s) de l'atelier porc sur le site** :

➔ Responsable à contacter en priorité

Nom, prénom :

Téléphone : Mobile : Fax :

E-mail :

➔ Autre responsable du site (le cas échéant)

Nom, prénom :

Téléphone : Mobile : Fax :

E-mail :

**Vétérinaires :**

| | Nom du vétérinaire | Code Postal | Commune |
|---|---|---|---|
| sanitaire | | | |
| suivant l'élevage | | | |

**Groupement de producteurs :**

❑ Je ne suis pas adhérent d'un groupement de producteurs.

❑ Je travaille à façon pour un propriétaire adhérant au groupement de producteurs:

❑ J'adhère à un groupement :

Adhérent depuis le :

**Localisation géographique du site :**

Joindre la carte de localisation (**obligatoire** pour tous : éleveurs ou particuliers) avec le site entouré distinctement (carte PAC année précédente, plan cadastral ou toute autre carte où l'on peut distinguer le bâtiment ou les parcelles pour le plein air)

## 5. TYPE DE PORCINS

❑ Porcs ❑ Sangliers catégorie A (repeuplement) ❑ Sangliers catégorie B (Boucherie, autre)

## 6. TYPE DE PRODUCTION ET TYPE D'ELEVAGE DU SITE

| Type de production (un seul choix possible) : | Type d'élevage (un seul choix possible) : |
|---|---|
| ❑ Production de rente (animaux commercialisés)<br>❑ Production familiale (consommation personnelle)<br>❑ Sélection<br>❑ Multiplication | ❑ Naisseur (vente au sevrage)<br>❑ Naisseur – Post-sevreur (vente à 25 kg)<br>❑ Engraisseur<br>❑ Naisseur – Engraisseur<br>❑ Post-sevreur – Engraisseur<br>❑ Post-sevreur |
| ❑ Centre Insémination | ❑ Quarantaine<br>❑ Centre de collecte |
| ❑ Hors animaux de rente (non consommés) | ❑ Porcs d'agrément (animal de compagnie)<br>❑ Porcs d'exposition (parc, refuge, zoo …)<br>❑ Laboratoire / Recherche |
| ❑ Autre : _____ | ❑ Autre : _____ |

## 7. NOMBRE DE PLACES DU SITE

*Veuillez renseigner le nombre de places* **déclarées en préfecture, enregistrées ou autorisées par arrêté préfectoral**. *Pour les sites inférieurs à 50 animaux équivalents, renseigner les effectifs maximum présents.*

Nombre de places de reproducteurs [1] : |_|_|_|_|_|

Nombre de places en post-sevrage [2] : |_|_|_|_|_|

Nombre de places en engraissement [3] : |_|_|_|_|_|

[1] Nombre de places reproducteurs autorisées = Truies autorisées + Verrats autorisés / Femelles + Mâles reproducteurs pour les sangliers
[2] Porcelets sevrés de moins de 30 kg
[3] Animaux de plus de 30 kg non destinés à la reproduction / Marcassins et jeunes pour les sangliers

## 8. MODE D'ELEVAGE

❑ Tous les ateliers de mon site sont en bâtiment.

❑ Les ateliers suivants sont en plein air (avec parcours extérieur et /ou courette pour tout ou partie de l'atelier) :

❑ Naissage < 4semaines ❑ Naissage ≥ 4semaines[4] ❑ Truies gestantes
❑ Post-Sevrage[5] ❑ Engraissement

[4] Les porcelets ont eu un accès à un parcours extérieur dans l'atelier de naissage après l'âge de 4 semaines (sevrage à plus de 4 semaines)
[5] Post-sevrage : tout élevage regroupant des porcelets sevrés pendant une période supérieur à 10 jours avant de les transférer en engraissement

### SIGNATURE

Je soussigné, ……, certifie exactes les informations fournies ci-dessus et m'engage à signaler les éventuelles modifications à BDPORC.

**Déclaration faite le :** |_|_|_|_|_|

**Signature du détenteur :**

*« La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire du formulaire ».*